

**Compte-rendu du Groupe de Travail
avec les agriculteurs, artisans et producteurs locaux**

Dans le cadre de l'Opération de Développement Rural de Wellin
22/02/17 - Maison des Associations - Wellin



Marloie, le 23 février 2017

Présents :

Patricia STRAUWEN (épicerie du Père Finet à Halma et productrice de miel/confiture au miel), Bruno LAMBOTTE (L&L Bio, producteur de graines et plants bio), Sophie JÉROUVILLE (DG du CPAS de Gesves), Dominique RABEUX (agriculteur - lait), Daniel JACOBY (agriculteur – BBB), Robert MARCHAL (agriculteur – BBB et membre de CLDR), Anne DE VLAMINCK (employée communale au service énergie, logement et aménagement du territoire), Katty ROBILLARD (agent-relais pour le PCDR), Etienne LAMBERT (Echevin en charge des agriculteurs et de l'énergie), Gaëtan DEWASMES (membre de CLDR), Jacqueline HAUSEN (membre de CLDR) ;

Cécile HENEFFE, Livia SPEZZANI et Laurent ANZALONE, Valbiom ;

Chantal VAN PEVENAGE, GAC la Capucine ;

Esther ZAEITYDT et Catherine SERVOTTE, Agents de développement à la Fondation rurale de Wallonie.

Excusés :

Stéphane MOTTIAUX, Auteur de PCDR - bureau d'études IMPACT Sprl.

Catherine Servotte accueille les participants en leur proposant un tour de table de présentation. Elle enchaîne sur le contexte et les objectifs de cette réunion.

1. Rappel du contexte et objectifs de la réunion

Pour rappel, début 2016, la Commune de Wellin s'est lancée dans une nouvelle Opération de Développement rural dont l'objectif est d'améliorer le cadre et la qualité de vie des habitants, dans tous les domaines de la vie rurale. L'agriculture, l'artisanat et les produits locaux sont donc eux aussi concernés. D'autant que lors des consultations dans les différents villages en mai 2016, les artisans et producteurs locaux sont revenus régulièrement au-devant des discussions avec le souhait de valoriser ce secteur, vu leur nombre dans la commune. Mais, vu le faible taux de présence ce jour et malgré l'invitation qui leur a été lancée, la FRW s'interroge : y a-t-il en réalité beaucoup ou peu de producteurs et d'artisans sur la commune ? Ou est-ce le moment qui ne leur convient pas ? La FRW constate également qu'il y a peu d'agriculteurs présents (3 sur 28).

L'objectif de cette réunion est de voir comment au niveau local, les secteurs précités peuvent être soutenus, en travaillant sur des idées de projets concrets et par ailleurs, de recueillir les avis des participants sur la stratégie provisoire, d'enrichir le PCDR (Parties 1 et 3).

2. Quel soutien local aux agriculteurs, artisans et producteurs locaux ?

Tout d'abord, C. Servotte attire l'attention des participants sur le fait que dans un PCDR, les réflexions et les projets se situent à un échelon communal voire transcommunal, et qu'il ne s'agit pas de revoir la PAC ni la politique régionale en matière d'agriculture ou encore de modifier la réglementation Natura 2000.

Les agents de la FRW ont structuré la réunion en différentes rubriques ou thématiques à traiter qui ont aussi un lien avec d'autres thématiques comme l'énergie, l'économie ou encore l'environnement. La FRW propose de commencer à réfléchir sur des projets en lien avec l'agriculture et l'énergie, d'autant que la Commune de Wellin s'est lancée dans un PAED, plan en faveur de l'énergie durable, qui comporte des actions liées à l'agriculture. La suite des discussions s'orientera sur les possibilités de diversification, l'accès aux « matières premières » (terre, eau, voiries) ou la logistique.

1/ L'agriculture et l'énergie

La biométhanisation, par Livia Spezzani (Valbiom)

ValBiom est une asbl qui s'occupe de la promotion et la valorisation de la Biomasse. Plus précisément, l'association soutient le développement durable et harmonieux des filières de valorisation non-alimentaire de la biomasse (bioénergies et produits biobasés), en structurant et diffusant des informations scientifiques, neutres et objectives. Valbiom est notamment mandaté par la Région pour une mission de Facilitateur pour les projets de biométhanisation et peut à ce titre réaliser des études de pertinence gratuites. Ces tâches sont habituellement menées par Mme Cécile Heneffe (bientôt en congé de maternité), remplacée prochainement par Livia Spezzani et Laurent Anzalone, qui sont donc aujourd'hui en formation.

Le principe de la biométhanisation est simple : c'est la dégradation de certains organismes en l'absence d'oxygène. Elle repose sur la fermentation de matières organiques qui va produire du biogaz et du digestat. Le biogaz obtenu fournit de la chaleur et/ou de l'électricité (le plus souvent, on a les deux, ce qui s'appelle la cogénération). Les matières susceptibles de produire du biogaz sont les déchets ménagers, les boues de stations d'épuration, les effluents agricoles et les effluents des industries agroalimentaires (mais pas les matières ligneuses qui donnent un résultat différent au niveau de la production du gaz). Le digestat est quant à lui, étendu sur les terres (il peut remplacer les engrais chimiques).

En 2015, on compte en Wallonie 45 unités de biométhanisation, majoritairement dans le secteur agricole. De nombreuses unités sont également installées en Flandre. Livia Spezzani présente 4 de ces unités, de taille et de structure différente, pour donner un aperçu de ce qui existe :

1/ à Geer (Liège) : une grande unité de 1 MWatt fonctionne grâce à une coopérative regroupant 32 agriculteurs, 6 entreprises et 6 particuliers (ces derniers peuvent amener l'herbe de tonte). L'électricité produite est revendue entièrement à l'usine Hesbaye Frost.

2/ à Surice : une petite unité de 100 Kilowatt, portée par un agriculteur (qui est autonome énergétiquement), est reliée à un réseau de chaleur qui chauffe les habitations voisines.

L'agriculteur répand le digestat pour fertiliser ses terres.

3/ à Aiseau-Presles : la Commune (engagée dans un Plan Climat) a réuni ses agriculteurs autour d'un projet de biométhanisation qui chauffe et éclaire les bâtiments communaux. Résultats : diminution des émissions de CO₂ et argent (économisé dans les dépenses énergétiques) investi dans des projets pour les citoyens.

4/ à Froidmont : une très petite unité (moins de 50 Kilowatt) gérée par un agriculteur (vaches laitières) vise l'autonomie énergétique de la ferme. Par ailleurs, son installation prévoit notamment un pompage automatique du lisier.

Le choix de la technologie de ces différents exemples varie en fonction du type d'intrants, selon qu'ils sont liquides (taux de matière sèche inférieur à 10 %), infiniment mélangés (taux de matière sèche entre 10 et 40 %) ou plus solides (voie sèche où le taux de matière sèche est supérieur à 40 %).

Avant de se lancer dans un projet, il est primordial de se poser les questions suivantes :

- Quels sont les intrants disponibles ? Quel type d'intrants ai-je dans mon exploitation (fumier, lisier...) ? En quelle quantité ? De quelle qualité (énergétique) ?
- Quels sont les besoins énergétiques - en électricité, en chaleur - de mon exploitation ? Est-ce que je vise l'autonomie énergétique de la ferme, auquel cas je suis autoconsommateur ? Ou est-ce que je souhaite être producteur d'électricité/d'énergie ? Attention qu'en fonction de la puissance choisie, je pourrais ou non bénéficier du compteur qui tourne à l'envers comme pour les panneaux photovoltaïques (le compteur qui tourne à l'envers n'est possible que si la puissance est de moins de 10 kW_{éi}).
- Comment valoriser le reste de l'énergie ? Si on ne sait pas consommer tout, est-il possible de réinjecter l'électricité sur le réseau et de revendre la chaleur (à une collectivité via un réseau de chaleur, à une industrie...) ?
- Comment le digestat sera-t-il valorisé (possibilités d'épandage...) ?

Au niveau du type de soutien, il y a différents types d'aide :

1/ Conseil

Vu sa mission de facilitateur confiée par la Région wallonne, Valbiom est disponible pour conseiller les agriculteurs désireux de se lancer dans un projet de biométhanisation. L'asbl propose des documents à lire, des visites, des conseils sur les difficultés rencontrées et des études de pertinence. Plus tard, si l'agriculteur veut réaliser une étude de faisabilité (plus poussée que l'étude de pertinence), il peut solliciter les aides AMURE et UREBA (selon qu'on est un privé ou une entreprise).

2/ Investissement

En fonction de la taille de l'unité, il existe les aides UDE pour les unités de grande taille (jusqu'à 27,5% d'aide sur le montant de l'installation) ou ADISA pour les unités en-dessous de 10 kWatt (au minimum 10% de l'investissement et parfois jusqu'à 40%). Parfois, les aides européennes du FEADER peuvent venir en complément.

3/ Production

Lorsque l'unité est installée et fonctionnelle, l'agriculteur reçoit les certificats verts (CV) pour la production d'électricité (pas pour la chaleur) avec le ratio suivant :

- Entre 2,1 et 2,5 CV par MW pour les unités de moins de 10 KW
- 2,5 CV pour les unités de plus de 10 KW.

Les certificats verts sont octroyés pour une durée de 15 ans, en fonction de la production d'électricité verte, et sont valorisables au prix de 65 €/CV.

→ Questions-réponses :

- Quel est l'intérêt pour les agriculteurs d'amener des intrants dans une centrale de biométhanisation qui ne leur appartient pas ?

Le premier intérêt est de se débarrasser du surplus de la matière dont ils ne font rien (des « déchets »). Ensuite, ils aident la personne qui possède l'unité à la faire tourner. Ils peuvent également bénéficier à la fin de processus d'un digestat de qualité à épandre sur leur exploitation. Dans certaines unités de biométhanisation, un matériel d'épandage adapté est partagé par tous les utilisateurs du digestat. Enfin, les agriculteurs peuvent également 'sécuriser' quelques hectares de leur exploitation en passant un contrat avec le propriétaire de l'unité, pour le fournir en intrants.

- Quelle différence entre du fumier et du digestat ?

La teneur en minéraux et en fibre est identique entre le fumier et le digestat. Mais dans ce dernier, la minéralisation est beaucoup plus forte grâce au processus de biométhanisation. Cela engendre une meilleure fixation des éléments essentiels dans le sol, qui seront plus facilement disponibles pour les cultures. De plus, la teneur en azote du digestat est parfois plus élevée par rapport au fumier.

- Si la Commune de Wellin décide de créer une unité, existe-t-il des exemples de système avec un tiers investisseur ?

Chaque installation est différente et le panel d'investissements possibles est extrêmement large et variable. Le tiers investisseur est effectivement une possibilité (parfois, des sociétés proposent même de prendre tout en charge). Une autre alternative est de créer une coopérative (ex : à Ochamps où un agriculteur fonctionne avec des parts citoyennes). Une dernière opportunité est de bénéficier d'investissements publics avec l'exemple d'une commune qui peut participer jusqu'à un certain nombre de parts (sinon le subside tombe puisqu'il ne peut pas directement être une 'aide' la commune). Mais quoi qu'il arrive, le plan financier s'étudie au cas par cas.

- Existe-t-il un taux moyen de retour sur investissement ?

Encore une fois, le type d'installation étant différent pour chaque unité, il est difficile de donner des chiffres précis. Plus l'unité sera importante, plus le retour sera rapide. Mais pour une petite unité (attention que « plus on est petit, plus c'est cher au Kilowatt installé »), le retour sur investissement peut se faire entre 7 à 10 ans.

- Quel temps de travail l'agriculteur doit consacrer à l'unité de biométhanisation ?

Une grosse unité comme celle créée à Geer occupe plusieurs temps plein pour la maintenance. Pour une micro-unité dans une ferme, il s'agit d'une surveillance quotidienne de 15-30 min et de quelques heures lorsqu'il s'agit de nettoyer une pompe, par exemple.

- Qu'en est-il des nuisances pour le voisinage ? Une unité de biométhanisation est-elle envisageable dans une ferme située au milieu d'un village ? Certaines installations comme celles de Tenneville ou Beadour ont très mauvaise réputation (fortes odeurs, charroi)...

Les unités de Tenneville et Beadour sont des exemples très particuliers, car les intrants sont des déchets ménagers, provoquant de fortes nuisances. A Wellin, ce genre d'intrants n'est pas envisagé ! Une unité provoque très peu d'odeurs, équivalant aux odeurs d'une exploitation agricole classique. Une unité ne génère aucun bruit supplémentaire. En fonction de la taille de l'unité, il peut être envisagé de la construire à l'écart des habitations, à un endroit stratégique pour tous les agriculteurs

fournissant les intrants, afin de limiter le charroi. Du point de vue urbanistique, il est nécessaire d'avoir un permis d'environnement, voire un permis d'urbanisme ; dans ce cas, ils seront demandés conjointement et cela deviendra un permis unique mais les autorisations dépendent des communes dans lesquelles on construit. Enfin, tout dépend du type d'installation, si un réseau de chaleur est couplé à l'unité, elle sera construite à proximité de l'infrastructure à chauffer (hall sportif, piscine...)

- Y a-t-il, parmi les agriculteurs présents, des intéressés par ce type d'installations ?
Oui, il y a un certain intérêt, si un avantage financier en découle. Si la Commune peut donner un coup de pouce, il est le bienvenu.

Cécile Heneffe insiste sur le fait que se lancer dans la création d'une unité de biométhanisation est une réflexion de longue haleine. Il est important d'avoir une vision globale du projet. Ce n'est pas une manière de « se faire de l'argent » rapidement, mais de diminuer sa consommation d'énergie, d'évoluer vers plus d'autonomie... Elle encourage les agriculteurs à visiter des installations, rencontrer et discuter avec des agriculteurs qui ont sauté le pas. Elle rappelle aussi que Valbiom peut aider gratuitement les agriculteurs à définir leur projet et réaliser une étude de pertinence.

→ Il est convenu que la Commune, avec l'aide de la FRW, organise une visite d'unités de biométhanisation pour les agriculteurs intéressés.

Catherine Servotte enchaine sur d'autres idées liées à l'énergie/l'environnement qui sont par ailleurs proposées dans le PAED de Wellin (en cours de finalisation):

Les agriculteurs présents sont-ils intéressés par :

- Le placement d'installations photovoltaïques sur les bâtiments agricoles ?
→ Il y a peu d'intérêt chez les agriculteurs présents. A ce jour, les primes communales existantes visent 'uniquement' les logements et pas les bâtiments agricoles.
- Des économies d'énergie à la ferme : guide ? Audit ?
→ Un outil lié à l'audit énergétique des fermes est actuellement en cours d'évaluation (CRAW). Après d'éventuelles modifications, les agriculteurs demandeurs pourront recevoir la visite d'une personne habilitée à réaliser cet audit. La FRW tiendra la commune au courant des suites.
- La plantation de haies vives ?
→ La commune plante chaque année quelques centaines de mètres de haies vives, quand elle bénéficie de primes à cet effet. Gaëtan Dewasmes explique que dans d'autres communes, des partenariats existent entre agriculteurs et conseils cynégétiques pour la plantation et l'entretien de haies.
- L'agroforesterie ? La FRW en résume le principe : associer des arbres avec des cultures et pâturages pour augmenter la rentabilité des terres (avantages multiples : moins d'engrais et pesticides vu les feuilles au sol, protection des cultures contre le vent et la grêle, revenu financier avec la vente de bois - destiné par exemple à alimenter une chaudière biomasse... ce qui peut être intéressant sachant que la Commune de Wellin a un projet de réseau de chaleur avec des plaquettes de bois).
→ Les agriculteurs manquent d'informations techniques sur la pratique et préfèrent réserver leurs terres à de la culture 'classique'. Eventuellement, pourquoi ne pas organiser une conférence ou une visite sur terrain ?

- La culture de miscanthus (graminée qui peut alimenter une chaudière biomasse) ? A noter qu'il existe une parcelle en test dans la commune de Libin.

→ Les agriculteurs préfèrent attendre de voir si ce test est concluant.

2/ Les produits locaux

Concernant le soutien aux producteurs locaux et à la diversification agricole, plusieurs actions sont en cours ou programmées dans la région. Catherine Servotte les passe en revue :

2.A. Début 2017, une série de **marchés du terroir et de l'artisanat local** sont organisés par **Wellin et Tellin**. Ils auront lieu de mai à octobre, en alternance sur les 2 communes, le 1^{er} dimanche du mois de 15h à 19h. A Wellin, ces marchés se tiendront au laboratoire de la vie rurale à Sohier. En voici les dates : le 7 mai à Tellin, le 4 juin à Wellin, le 2 juillet à Tellin, le 6 août à Wellin, le 3 septembre à Tellin et le 1^{er} octobre à Wellin.

2.B. Le **GAL (Groupe d'action locale) Ardenne méridionale**, en cours de création, rassemble 9 communes dont Wellin (Bièvre, Gedinne, Vresse, Bertrix, Bouillon, Herbeumont, Daverdisse, Paliseul qui accueille les bureaux du GAL). L'objectif du GAL est de regrouper différents acteurs publics et privés autour de projets de développement territorial (plus large qu'une commune). Dans son plan d'action, le GAL a un volet consacré au soutien des produits locaux, au travers des actions suivantes :

- ▶ Créer une **coopérative** sur les 9 communes du GAL (création de marchés, incitation de l'Horeca à utiliser des produits locaux...)
- ▶ Installer un **atelier de découpe** à Gedinne (à côté de l'abattoir)
- ▶ Apporter un **soutien à la diversification** (au travers du chanvre et de la culture fruitière).

2.C. Le **CER**, Centre d'économie rurale, a le projet de construire à Marloie, un **atelier de transformation de légumes et de viande** (découpe, transformation, conditionnement). Cet atelier pourra être loué à la demi-journée.

2.D. Le **DER** (Département d'économie rurale à Marloie) propose son **aide pour le lancement dans les produits locaux et leur promotion** (y compris pour la mise en page de flyer).

Catherine Servotte enchaîne et rappelle que lors des réunions de consultations et CLDR à Wellin, l'idée de créer un GAC a été mise sur le tapis. Aussi, la FRW a invité le **Groupe d'Achats Communs** « Les Capucines » (Nassogne) et une de ses représentantes, Chantal Van Pevenage, à témoigner de son expérience.

Le GAC Capucine existe depuis 10 ans, il a compté jusqu'à 40 membres (parfois inconstants dans leurs commandes) et s'est aujourd'hui stabilisé à 20 personnes qui commandent tous les mois.

La philosophie de ce GAC est la suivante :

- Tendre vers l'autonomie alimentaire d'une région et de ses citoyens par une distribution régulière d'aliments sains à des prix accessibles.
- La solidarité avec des producteurs locaux (circuits courts) d'aliments bio.
- La coopération entre les citoyens pour prendre en charge la distribution et créer entre eux un tissu social de qualité et solidaire, y compris avec les producteurs.

- La participation de chacun à un réseau local qui favorise la convivialité et la créativité de ses membres.

Concrètement, il y a une commande par mois, préparée et distribuée tous les 1^{ers} samedis du mois. Les produits fournis sont bio, mais par forcément labélisés comme tels. Le principe est celui d'une coopérative citoyenne : chacun fait donc sa part, mais selon la mesure de ses possibilités. Chaque membre rejoint un des trois groupes qui dynamisent la Capucine :

- Groupe commande : envoi et réception tous les bons de commande, rencontre avec les producteurs qui fourniront le GAC,
- Groupe distribution : préparation et rangement du local de distribution, préparation des paniers,
- Groupe convivialité : préparation et distribution de boisson et petites restaurations lors de la distribution.

Le « bureau » du GAC est constitué d'un membre de chacun de ces groupes et est garant des valeurs et des choix de la Capucine. Il assure la gestion administrative et financière. Par ailleurs, il représente le GAC à l'extérieur. Le travail du bureau est alimenté par les questions des différents groupes et par l'assemblée générale qui se réunit au moins une fois par an.

Mme Van Pevenage constate qu'il existe de plus en plus de solutions alternatives pour se nourrir de façon plus raisonnée, locale et saine et trouve cela très positif. Suite à la récente polémique autour des contrôles éventuels par l'AFSCA, elle précise que les GACs ne seront finalement pas concernés. Elle explique que lorsqu'on se lance dans la création d'un GAC, le côté administratif peut faire peur, mais qu'il ne faut pas s'arrêter à cet aspect et surtout ne pas penser que l'on est seul. En effet, il existe près de 249 GACs en Wallonie, recensés et cartographiés par le Réseau des Consommateurs Responsables (www.asblrcr.be), un organisme qui vient en aide au lancement de telles initiatives (mais aussi de Systèmes d'Echanges Locaux, par exemple).

Mme Van Pevenage clôture en invitant tous les participants à la prochaine distribution des produits (tous les 1ers samedis du mois, à Ambly).

Questions-réponses :

- Les producteurs du GAC sont-ils tous de Nassogne ?

Non, quand on ne trouve pas un produit sur la commune, on cherche dans celle d'à côté, puis plus loin si nécessaire. Nos agrumes par exemple viennent d'un fournisseur bio en Italie.

- Existe-il un GAC à Wellin ?

Pas sous cette forme, mais il existe un Système Participatif de Garantie (SPG) à la Ferme Arc-en-Ciel (Les Hayettes, 126 à Wellin). Il s'agit d'un partenariat étroit entre les « consom-acteurs » et les producteurs, avec une charte et un cahier des charges à respecter, pour aller plus loin que l'acte d'achat et aider le producteur à s'améliorer dans sa façon de travailler (avoir moins d'impact sur l'environnement). En contrepartie, les membres du SPG paie à l'avance, à l'année, assurant ainsi un revenu garanti au producteur. Par ailleurs, il existe un GAC à Porcheresse, commune de Daverdisse.

- Y a-t-il des agriculteurs convertis au bio à Wellin ?

M. Lambotte, producteur de plans et de graines bio et M. et Mme Lucy, éleveurs d'agneaux.

Catherine Servotte interpelle les participants sur l'opportunité de créer un GAC sur Wellin, connaissant le contexte qui vient d'être évoqué ? *Les participants suggèrent que c'est plutôt à la*

population de montrer sa motivation et de se lancer dans un GAC (existant ou à créer) → La question sera reposée en CLDR.

La FRW enchaîne sur la diversification agro-touristique (gîtes, ferme pédagogique, table d'hôtes...) en rappelant que Accueil Champêtre Wallonie (081/627.458 - www.accueilchampetre.be) est un service à la disposition des agriculteurs qui souhaiteraient se lancer dans cette voie → Les agriculteurs présents ont peu de temps à consacrer à ce type de diversification.

3/ L'agriculture et la logistique

Catherine Servotte passe en revue certains besoins plus pratiques avec les agriculteurs :

- L'accès aux terres est-il un problème sur la commune ? *Pas à leur connaissance.*
- Un éventuel remembrement est-il nécessaire ? *Non.*
- Existe-il un comice agricole ? *Oui, sur les communes de Wellin, Tellin et Daverdisse. Celui-ci aide les agriculteurs au niveau de l'achat de matériel, au niveau de l'analyse des sols... En février 2017, le comice a répondu à un appel à projet de la Province pour l'achat groupé de matériel (rouleau).*
- Y a-t-il besoin d'aide pour le ramassage des bâches ? *Non, c'est prévu 2x/an via le parc à conteneurs.*
- Les pompes à eau sont-elles en suffisance sur la commune ? *Oui, il existe des aménagements sur la Lesse.*
- Les voiries agricoles et fossés sont-ils en bon état ? *Les fossés pourraient être mieux entretenus, ils sont régulièrement bouchés et cela provoque des coulées de boue à certains endroits.*

NB : hors sujet, la Commune prend note de problèmes de numérotation de maisons et du coup, de souci d'accès notamment pour les services de secours.

3. Suites du GT et conclusion

Catherine Servotte propose, à la lumière des discussions du jour, de revenir sur l'objectif de la stratégie du PCDR :

*Soutenir les initiatives de diversification agricole
et de production locale*

Les participants concluent qu'il faut le modifier car il est trop réducteur. En effet, l'objectif vise la diversification pour les agriculteurs. Or, ceux-ci n'ont pas le temps ni le personnel (souvent seul à la ferme) pour se lancer dans le développement d'autres filières, ni dans le tourisme, ni dans les produits locaux. Il y a éventuellement la piste de l'énergie qui peut les intéresser avec les économies potentielles et la biométhanisation mais, en sachant que l'investissement les freine.

Concernant les artisans et producteurs locaux, la FRW constate qu'ils ne sont pas nombreux, contrairement à ce qui a été dit en réunions de consultation et CLDR, cette donnée devra donc être actualisée dans le PCDR. Mais pour l'avenir, les futurs outils amenés (ex : marchés du terroir et actions du GAL), amèneront peut-être des vocations, y compris au sein des agriculteurs.

Les conclusions de ce GT seront expliquées et discutées en CLDR. Les agents de la FRW clôturent la réunion en remerciant les participants de leur présence.

Pour la Fondation Rurale de Wallonie,
Catherine Servotte et Esther Zaeytydt